

## FORMATION DES MEMBRES D'UN CHSCT D'UN ETABLISSEMENT DE MOINS DE 300 SALARIES

*(Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)*

### OBJECTIF

Rendre les participants capables d'exercer leur mission au sein d'un C.H.S.C.T, et améliorer ainsi l'efficacité de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

### PROGRAMME THÉORIQUE

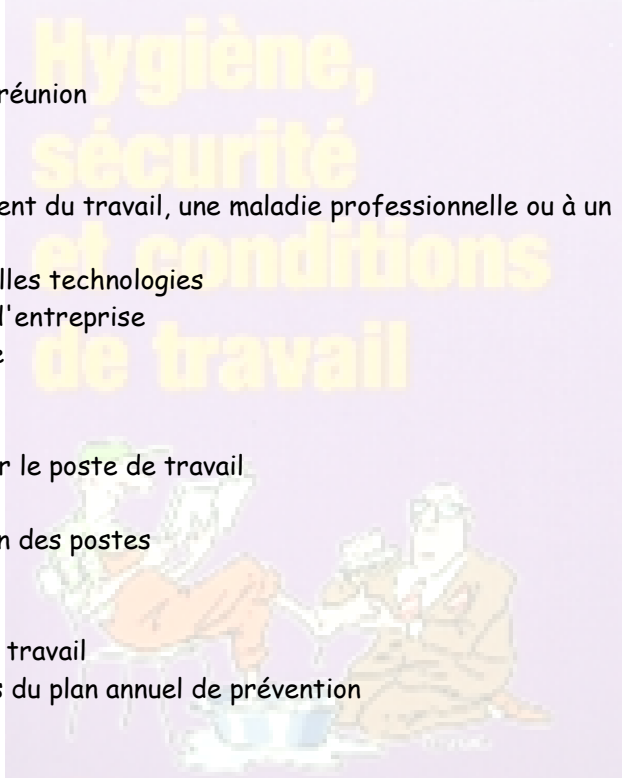
- Les conséquences des accidents
- Conséquences humaines, financières et pénales
- Le cadre de l'action du C.H.S.C.T (selon l'art. L 236-2 du code du travail)
- L'historique du C.H.S.C.T
- Son rôle et ses missions
- Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de l'établissement
- Analyse des risques professionnels
- Son domaine d'action : l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- Son fonctionnement
- Ses moyens d'action
- Le plan annuel de prévention
- L'identification des situations de risque
- Les éléments composant la situation de travail
- Le mécanisme de l'accident
- Les incidents et les presque-accidents
- L'analyse immédiate de l'accident à travers le compte-rendu
- Le recueil des informations
- Le témoignage relatif à l'accident survenu
- La constitution du groupe de travail
- L'établissement du compte-rendu
- L'analyse de l'accident par la méthode de l'arbre des causes
- Présentation de la méthode et de ses modalités pratiques d'utilisation
- La construction de l'arbre
- Les interlocuteurs et partenaires du C.H.S.C.T
- L'inspection du travail
- La médecine du travail
- L'I.N.R.S et la C.R.A.M
- Les différents organismes de prévention
- Expert agréé
- La hiérarchie
- Le service interne de sécurité et les animateurs sécurité

Hygiène,  
sécurité,  
et conditions  
de travail



20 RUE ALEXANDRE ISAAC BP (03) 97170 PETIT-BOURG

- La réunion de C.H.S.C.T
  - Les différents participants
  - La préparation et le déroulement de la réunion
  - Le compte-rendu
  - Recours à un expert
  - Risque grave révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à un caractère professionnel
  - En cas de projet important ou de nouvelles technologies
  - Rapport et programme annuel du chef d'entreprise
  - Avis sur le rapport et sur le programme
  - Proposition et adoption des mesures
- 
- L'analyse des risques professionnels sur le poste de travail
  - L'évaluation des postes de travail
  - Les moyens matériels de l'identification des postes
- 
- Les ambiances physiques de travail
  - Les changements dans les situations de travail
  - La formalisation de l'analyse au travers du plan annuel de prévention
  - La transmission des informations



**DUREE : 03 jours**

**COÛT : INTRA OU INTER : NOUS CONTACTER**

20 RUE ALEXANDRE ISAAC BP (03) 97170 PETIT-BOURG

☎ 0590) 92 44 36 📠 (0590) 81 40 74 ✉ [gudinform@wanadoo.fr](mailto:gudinform@wanadoo.fr) 🌐 Site : <http://www.gudinform-petit-bourg.fr>  
N° SIRET 482 773 181 000 11 CODE APE 804C N° D'AGREMENT 95 97 01325 97 // **SSIAP** : 1201